L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 18 MAI 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LEDET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 18 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Gutnault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — le Plusieurs terrains provenant de la succession de Auguste Favre — la Jolie résidence en briques, rue Bourgogne, No 25 — la Jolie résidence rue de Chartres, 3me District et — Jolie maison d'encoignure face à la rue d'Amour.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, Nos. 45 et 47 — Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins. Aussi 25 malles congress cousus.

Par M. Barnett, dans le Passage de la Bourse, en face l'Hôtel St-Louis — Un lot de meubles, pour cause de départ.

Par Vincent & Co, Nos 60 et 64 de la rue de la Douane — Linge de maison, lingerie de messieurs, malles et chapeaux.

Par Voorhies, Andler & Co., dans leur salle d'encan, No 35, rue Vieille-Levée — bottes, souliers et brodequins.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 67 rue du Camp — Vente régulière de meubles.

THEATRES.

Aujourd'hui, Samedi:

VARIÉTÉS — A midi : Lucia di Lammermoor.

ACADÉMIE — A midi : Dernière matinée de la saison.

ST CHARLES — A midi et le soir : The Octoroon or the Life in Louisiana.

L'Union des Conservateurs.

Nous voyons avec la plus vive satisfaction l'esprit public se prononcer de plus en plus en faveur d'une réunion de tous les conservateurs, démocrates et réformistes, sous une même bannière. Leur cause est la même, leur intérêt est identique, le but qu'ils poursuivent est un, et tous sont d'accord sur les garanties que doivent offrir les candidats à choisir. Cela étant, les questions de personnes s'ajusteront facilement.

En ville, le sentiment en faveur de la fusion est général et nous avons été heureux d'entendre M. Eustis proclamer, au dernier meeting démocratique, que l'accord entre les deux partis était un fait moralement accompli.

Nous venons de recevoir le compte-rendu d'un meeting tenu dans la paroisse St-Jacques, dans lequel des résolutions très sages et très patriotiques ont été adoptées. Sans partager l'opinion exprimée sur les candidats de Cincinnati, nous ne pouvons qu'approuver la résolution par laquelle le meeting déclare son intention de se soumettre à la décision de la convention nationale démocratique qui se réunira à Baltimore le 9 juillet.

Mais, pour nos amis de St. Jacques, comme pour nous, la question de l'élection présidentielle ne vient qu'en seconde ligne. La première et la principale question c'est celle de la rédemption de notre Etat, et les citoyens de St. Jacques ne voient d'autre moyen de l'assurer que par la fusion complète des démocrates et des réformistes.

Quant à une coalition avec l'une ou l'autre des fractions du parti républicain, les résolutions la repoussent en endossant la résolution adoptée à ce sujet par la Convention Démocratique d'Etat.

La liste des nouveaux délégués se compose de citoyens jouissant à St. Jacques d'une haute considération et d'une grande influence, et nous serons heureux de les voir apporter à la Convention démocratique le secours de leur intelligence et le concours de leurs efforts patriotiques.

Nous publions plus loin le compte-rendu de cet important meeting, ainsi que celui d'un meeting tenu dans la paroisse Livingston et dans lequel les démocrates de cette paroisse répudient M. T. G. Davidson comme leur représentant dans la Convention Démocratique d'Etat.

GRAND BAL PARÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE. — Avons-nous besoin de faire un nouvel appel aux amis de la France, pour le bal que la Société Française doit donner à l'Opéra ; non, la cause est trop sympathique à nos lecteurs pour que cela soit nécessaire. Il nous suffit de rappeler que le bal dont nous avons déjà parlé, a lieu ce soir, à l'Opéra, et que la recette doit être partagée entre la caisse de la Société et celle de la souscription pour la libération du territoire français. La Société française compte, aujourd'hui, plus de treize cents membres et nous espérons que ce nombre s'augmentera encore. Les services qu'elle rend sont considérables, et, en contribuant à grossir la recette de ce soir, chaque preneur de ticket peut se dire qu'il a sa part dans une œuvre d'humanité locale et en même temps dans une œuvre inspirée par l'amour de la France.

On nous prie d'avertir messieurs les directeurs du bal, qu'ils sont invités à se réunir ce soir, à huit heures, au Théâtre de l'Opéra.

OPÉRA ITALIEN. — La troupe d'opéra italien donne aujourd'hui, en matinée, à midi précis, la belle œuvre de Donizetti, *Lucia di Lamermoor.* Mme Bellini de Marriotti remplira le rôle de Lucie, M. Bacci celui d'Edgard, et M. Reina celui d'Ashton.

Demain, Dimanche : *Norma*, opéra en quatre actes de Bellini, avec Mme Elena Corani (Norma), Mme de Marrioti (Adalgisa) M. Bacci (Pollion) et M. Reina (Orovèse).

Mme Corani, dont la voix est étendue et bien timbrée, et le jeu très expressif, a obtenu dans le rôle de Norma, sur les principales scènes d'Italie, un succès qu'elle retrouvera, sans nul doute, devant le public des Variétés.

Nous espérons que la matinée d'aujourd'hui et les représentations suivantes attireront un nombreux et brillant auditoire, dans lequel sera largement représentée la colonie italienne de la Nouvelle-Orléans.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Ce soir, l'Académie de Musique donnera sa dernière représentation, et la saison théâtrale sera terminée pour cette année. Cette excellente institution, dirigée par M. D. Bidwell, a su mériter le patronage du public par ses efforts constants pour se faire bienvenir et par la grande variété de ses spectacles. Nous souhaitons tout le succès désirable au propriétaire de l'Académie et nous devons dire qu'il n'a rien épargné, ni soins ni peines pour nous faire passer une saison agréable. M. James Collins que nous avons entendu si souvent dans ses chansonnettes comiques, prendra son bénéfice ce soir. Il est inutile de recommander aux habitués de l'Académie de ne pas manquer cette dernière soirée.

THÉATRE ST-CHARLES. — Encore un de nos théâtres qui se ferme demain. Le Théâtre St-Charles, après une saison brillante, pendant laquelle plusieurs troupes célèbres ont paru sur sa scène, est forcé comme les autres à faire ses adieux au public et à attendre le retour de la saison des plaisirs.

La Matinée se composera d'un spectacle varié, et *La Vie en Louisiane* sera donnée ce soir pour la dernière fois.

Il y a beaucoup d'exagérations et d'erreurs dans cette pièce pour ce qui est du vrai caractère du planteur louisianais, mais elle n'en est pas moins attrayante et nous ramène au temps de paix et de prospérité d'autrefois.

CLUB SOCIAL DE STONEWALL. — Nous remercions le comité présidé par M. C. J. Rebenack de l'invitation qui nous a été envoyée pour assister à la soirée dansante que ce club doit donner ce soir, samedi, dans la salle Portugaise, rue du Bayou, pour célébrer l'anniversaire de sa fondation.

☞ M. Sembre, coin St Louis et Royale, vient de recevoir, à l'occasion du bal de la Société Française, un stock tout frais de gants de peau blanes, pour dames et messieurs ; écoutille riches et ordinaires, cravates blanches, soie et batiste, rubans pour ceinture et cheveux. Le tout sera vendu à un léger bénéfice. C'est la règle de la maison.

☞ Grand [illegible] de Chapeaux d'été pour hommes, au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale.

Nettoyage de Panamas, [illegible].

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, [illegible]. Elle se vend au No 105, rue du Canal.

☞ Admirable choix de Chapeaux de paille pour enfants, à la chapellerie, à bon marché (Robt. E. Lee), coin St-Louis et Royale.

☞ Nous apprenons que le nom du bureau de poste de Centrella, dans la paroisse St-Jacques, Lne., a été changé en celui de bureau de poste de St-Jacques, que le local en est maintenant sur le chemin de fer de la Nlle-Orléans à Donaldsonville et sous la direction de M. Emphémon Hébert. Les malles expédiées jusqu'à ce jour pour Centrelle devront désormais être envoyées à St-Jacques.

DERNIERS JOURS DE VENTE. — MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, 151 et 153, voulant écouler à tout prix la balance de leur stock, se sont décidés à de nouveaux rabais. Nous conseillons donc aux acheteurs, hommes et femmes, de profiter de cette occasion pour faire des emplettes à bon marché.

☞ Le bon marché auquel les Chapeaux se vendent au Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis, est sans pareil. Allez voir !

CUIRS ET CRÉPINS. — Nous prenons plaisir à recommander aux acheteurs de la ville et de la campagne la maison J. E. Merilh & Co., rue Poydras No. 179. Ces messieurs ont toujours en main un assortiment complet de cuirs et crépins de toute espèce, et de tous les articles de cordonnerie. Ils apportent à l'exécution des commandes qu'ils reçoivent le soin le plus scrupuleux et la plus grande diligence, et les relations d'affaires avec eux sont à la fois avantageuses et agréables.

FROMAGES — FROMAGES. — La maison Geo. W. Taft & Co., rue Tchoupitoulas, 34, annonce qu'elle a à vendre 300 caisses de nouveaux fromages bien salés et d'un goût parfait. Ces fromages sont offerts à un prix très modique pour clôre une consignation.

☞ Voici la saison des voyages et chacun se dispose à faire ses malles. Il y en a 10,000 à vendre, *à très bon marché*, à la chapellerie Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis.

CHRONIQUE LOCALE.

A L'HONORABLE JUGE ABELL, DE LA PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — C'était l'intention du Grand-Juri de ne vous présenter ce rapport avec ses conclusions qu'après un examen de l'ensemble des affaires qui lui ont été soumises ; mais une affaire isolée a soudainement appelé notre attention. Cette affaire est d'un si grand intérêt pour la communauté dans la situation de désordre où les choses se trouvent, que le Grand-Juri a senti la nécessité de s'aider de votre interprétation pour exposer la matière dans son vrai jour devant le public. — Dans les derniers jours de janvier, un vol fut commis dans la maison d'un citoyen respectable ; et bientôt après la police entra chez un nommé Louis Soubervielle, rue Poydras, et y trouva cachés les articles d'argenterie volés et qui furent reconnus par le propriétaire. Le dit propriétaire fit un affidavit devant le Recorder Houghton du 1er district, contre le dit Soubervielle, l'accusant d'avoir reçu et caché des marchandises volées, et il n'a pu faire examiner cette affaire, bien que les preuves soient faciles à obtenir.

Le dit propriétaire des objets identifiés a porté sa plainte devant le Grand Juri qui a ordonné que les papiers lui fussent remis. L'inscription qu'on lit sur le verso établit que l'affaire a été indéfiniment ajournée. Le Grand Juri a renvoyé le 15 du courant, devant votre Honneur le dit Soubervielle pour être jugé. En pareilles circonstances, il paraît étrange qu'un officier de justice ait exercé si peu de diligence à traduire le délinquant devant votre Honorable Cour, avec le témoignage si simple et si clair de l'officier Malone et de quatre autres qu'on aurait pu se procurer immédiatement après la perquisition faite dans la maison de Soubervielle. Il est à regretter que de telles accusations soient jamais faites contre ceux qui administrent la justice. Dans des temps comme ceux-ci, c'est une négligence qu'on pourrait interpréter d'une manière très défavorable.

Toute négligence prolongée et persistante, exercée par un officier d'instruction dans les affaires criminelles, est un encouragement direct pour les criminels, et par conséquent un motif de terreur pour les honnêtes citoyens qui réclament l'assistance de cet officier. C'est le contraire qui devrait être. Le citoyen demande cette assistance comme un droit dans l'intérêt de la société, et il veut bien attendre patiemment et subir les délais ordinaires et inévitables des formalités de la loi, mais il y a une limite légale aux délais, et, par les preuves produites devant le Grand Jury, en l'espèce, ce délai paraît inexplicable.

Quand votre honneur nous a instruits de notre responsabilité et de nos devoirs envers la société, nous avons juré de les accepter et de les remplir, et en tant que nous soyons dans des questions de loi, nous savons que l'exemple doit venir d'en haut et nous ne pouvons laisser passer cette affaire sans exprimer notre surprise au délai que nous dénonçons. La déférence que nous avons pour cette cour et votre honneur et le sentiment de dignité nous empêchent de développer notre opinion en employant des expressions moins indulgentes.

Pour le Grand-Jury.

(Signé) ALLAIN EUSTIS, Chef.

Nlle-Orléans, 17 mai 1872.

LÉGALITÉ DES AFFAIRES DE COMBINAISON. — Le juge Théard, dans une série d'arguments parfaitement exposés et déduits, décide que la cause finale est la seule que le Code ait en vue quand il déclare qu'il est essentiel pour la validité d'une convention qu'il y ait une cause licite dans l'obligation, et qu'il n'y a rien d'immoral et de contraire à l'ordre public dans une combinaison de presses à coton pour établir un tarif uniforme d'entrepôt et de pressage. Le juge Théard dit en conclusion qu'après avoir fait un examen scrupuleux du caractère de l'association des presses à coton, il n'y a rien d'immoral dans leur combinaison. Elle est aussi légale que le tarif adopté par les compagnies d'assurances. Son but n'est pas de restreindre, mais de réglementer. Aussi longtemps donc que l'association contrôlera les presses, elle aura le droit de fixer des taux uniformes, afin que les presses ne se combattent pas les unes les autres. Mais cela n'empêche pas les autres d'établir de nouvelles presses. Par conséquent il n'y a ni oppression ni monopole.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — Le grand juri a trouvé matière à poursuivre contre Gaetano Rosa et sa femme Rosa, qui sont accusés d'avoir mis le feu à une maison de la rue des Français, 141, où quelques personnes étaient couchées. Gaetano est en prison sans privilège de caution ; sa femme a été relâchée sur une caution de $1000.

L'AFFAIRE DES WARRANTS DE STRAUSS. — L'affaire de Strauss contre A. Dubuclet, trésorier d'État, afin d'obtenir un mandamus pour forcer ledit trésorier à reconnaître $79,000 en warrants, a été décidée par le juge Emerson, siégeant à la place du juge Dibble, récusé. Le mandamus a été accordé, et l'avocat-général a interjeté un appel suspensif.

ACCUSATION D'INCENDIE. — Avant hier soir, sur les 11 heures, un homme de couleur, nommé Silas Moore, a essayé de mettre le feu à une maison haute en bois appartenant à M. D. E. Russell, au coin des rues Dublin et Seconde, Sixième District. L'officier C. Bensel, qui était de service en ce moment, aidé de quelques citoyens, a réussi à éteindre les flammes avant qu'on eut donné le signal d'alarme, et a arrêté Moore qui a été emmené au poste.

ATTAQUE AVEC UNE HACHE. — George Ross a été attaqué chez lui, rue Galvez, entre la promenade Carondelet et la rue St-Pierre, hier sur les 5 heures du soir, par un nommé Joseph Simon, armé d'une hache avec laquelle il a fait une blessure sérieuse à Ross, qui a été atteint à la tête. Simon n'a pas encore été arrêté.

HOMICIDE. — Hier soir, vers les 5 heures, une difficulté a eu lieu sur la levée, devant la rue du Canal, entre un nommé James Cornill et un nommé Wilkes Bodin. La difficulté a amené une bataille où Bodin a reçu des blessures telles qu'il y a succombé pendant qu'on le transportait à l'hôpital. Le rapport de police dit que Cornill, après l'avoir jeté à terre, lui a asséné des coups de bâton terribles, et qu'un de ces coups a été fatal. On croit que la querelle s'est élevée à propos d'un akif que le défunt avait volé, si l'on s'en rapporte aux dires de son assaillant.

FEU. — Hier matin, sur les 5 heures, le feu pris dans une maison de la rue du Bayou, près de la rue Robertson, appartenant à William Toney et occupée par lui. Mais il a été combattu avec une promptitude telle qu'il n'a pu faire aucun progrès et le dommage ne dépasse pas $50. Cet accident a été causé par un gallon d'huile de charbon laissé dans une jarre qui a été mise en ignition on ne sait comment.

VOL. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, quelques industriels, amis des ténèbres, sont entrés dans une maison inoccupée, au coin des rues Prytania et St. Mary, et ont emporté des lustres valant $70 à $80. Ils se sont introduits en brisant les persiennes sur les derrières de la maison.

☞ Si l'on veut un Chapeau de paille, frais et élégant, il faut l'aller chercher au Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis.

☞ On ne peut songer à acheter un machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 105 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

— On lit dans le *Courrier de France* :

M. Wolowski, atteint à la cœur du czar, arrivé samedi soir à Paris, [illegible].

[illegible]

— Une [illegible] révélation du *Courrier* [illegible].

[illegible]

Mass Meeting dans la paroisse St-Jacques.

Conformément à l'appel de M. Poché, le président du Comité démocratique de St-Jacques, la population de cette paroisse s'est assemblée en grand nombre à la maison de Cour, lundi, le 13 de ce mois.

Le meeting a été appelé à l'ordre par M. Poché, qui a expliqué, en quelques mots, le but de la réunion ; et les officiers suivants ont été nommés :

Président — M. J. K. Gaudet.
Vice-présidents — MM. A. Gourdain, Marcelin Terouit.
Secrétaire — M. Keating.

Le président a remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui faisait et a prié M. Poché d'énumérer avec plus de détails les motifs de la réunion.

Ce dernier, toujours prêt à servir le pays et non moins habile orateur qu'avocat érudit, a harangué l'assemblée avec cette facilité d'élocution que tout le monde lui reconnaît.

Comprenant que le temps des vaines paroles n'est plus de mise et que le temps de l'action est arrivé, M. Poché n'a pas fait un long discours. — Il a dirigé principalement ses attaques contre le despotisme et l'insatiable rapacité de nos vampires politiques, qui s'abreuvent du plus pur de notre sang. Il a parlé de la nécessité d'une fusion de tous les partis qui sont en faveur de la réforme, pour combattre avec plus de succès la tyrannie et la corruption de Warmoth ; et quoiqu'il soit évident que la gloire et la grandeur de cette république, marche prospère, ainsi des dues au parti démocrate, il a dit qu'il était disposé néanmoins à faire toutes les concessions honorables qui dépendraient de lui et de ceux qui pensaient comme lui pour arriver à unir et à concentrer les efforts de tous les citoyens honnêtes contre l'oppresseur commun et, [illegible] l'administration la plus corrompue que le monde ait encore vue.

M. Poché a offert alors les résolutions suivantes :

1o. Attendu que nous ne voyons, en principe, aucune différence entre le parti de la réforme et le parti démocrate dans l'Etat, ces partis étant composés des mêmes éléments, d'hommes qui travaillent également à la rédemption de notre Etat de la tyrannie radicale, de la ruine et de la désolation :

Il est, en conséquence, résolu : Que, suivant l'opinion de ce meeting, ces deux partis doivent s'unir dans la campagne qui s'ouvre, et présenter un front commun dans la lutte pour l'honnêteté politique. Et, dans ce but, les délégués choisis par ce meeting, bien que représentants démocrates, sont invités à faire tous leurs efforts pour amener la fusion de ces deux partis, et, dans le cas où cette fusion serait réalisée, ils sont, par les présentes, accrédités comme délégués de cette paroisse à ladite convention unie.

2o. Résolu : Que, tout en reconnaissant dans les élus de la convention tenue récemment à Cincinnati pour la présidence et la vice-présidence des Etats-Unis, des candidats dignes des suffrages de véritables patriotes américains, nous déclarons que nous sommes prêts à nous soumettre, dans la campagne qui va s'ouvrir, à la décision et à la recommandation de la convention nationale démocratique qui sera tenue à Baltimore."

Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité ainsi que la résolution supplémentaire qui suit, présentée par le colonel Alfred Roman.

Résolu, en outre, que nous endossons complètement la résolution adoptée à la réunion préliminaire de la Convention d'Etat démocratique, convoquée à la Nouvelle-Orléans, le 18 avril dernier, au sujet d'une coalition ou alliance, soit avec le gouverneur Warmoth, soit avec le Président Grant ; et que nous dénonçons comme indigne de conservateurs et de vrais patriotes, toute coalition ou alliance de ce genre."

A propos de cette troisième résolution, nous devons mentionner qu'il y a eu une voix dissidente, sous le prétexte que la résolution était inopportune. En réponse, le colonel Roman, quittant, pour un moment, le ton calme qui lui est habituel, a expliqué avec l'élégance de style qui le caractérise, que les desseins et les voleurs des deniers publics, ne méritaient pas la considération due aux honnêtes gens et aux patriotes ; que toute délicatesse d'expression relativement à eux était déplacée ; et qu'il était du devoir de tous les hommes sincères non seulement de consentir à la condamnation d'hommes notoirement convaincus de vilenie, mais de proclamer ouvertement et fortement leur horreur pour ces hommes, et de faire tous les efforts possibles pour les chasser du corps politique.

Les remarques du colonel Roman ont été accueillies par des applaudissements prolongés.

La motion suivante a été proposée et unanimement adoptée :

"Il est résolu, que le président, après s'être consulté avec les deux vice-présidents, nommera huit délégués à la Convention qui doit être tenue à la Nouvelle-Orléans, le 5 juin prochain."

Sur une motion, subséquente, le nom du président de l'Assemblée a été ajouté au nombre.

Avec cette addition, les messieurs dont les noms suivent ont été déclarés par un vote unanime, les délégués autorisés de la convention prochaine :

J. K. Gaudet.
Col. Alfred Roman.
Capt. F. P. Poché.
S. Brou.
Robt. E. Wood.
Armand Bourgeois.
Edward Scanlan.
S. Loup.

Ceci ayant été fait, il a été résolu, que l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* et le *Louisianais* de St-Jacques seraient respectueusement priés de publier un compte-rendu de l'assemblée.

Une motion d'ajournement a été faite, mais arrêtée à cause de la résolution suivante qui a été présentée par M. Benjamin Weber, après un exposé de l'administration des revenus de la paroisse par des agents irresponsables et adoptée *nem. con.*

"Il est résolu que cette assemblée en s'ajournant, invitera le peuple de cette paroisse, sans distinction de parti, de race ou de couleur, à se réunir à la maison de Cour de la paroisse, samedi, 25 mai 1872, à 4 heures de l'après-midi, dans le but d'examiner la condition financière de la paroisse et de nommer un comité permanent d'investigation, qui devra être composé de citoyens, qui auront le pouvoir d'examiner ce qu'on a fait des fonds des écoles, de la maison de Cour, du chemin de la Vacherie et des autres fonds de la paroisse pour lesquels on a collecté et l'on collecte encore des taxes." Les membres de l'assemblée, blancs et noirs, ont quitté la salle satisfaits du travail de la journée, et confiant de voir dans l'avenir prochain, ainsi qu'on l'a dit, le brigandage qui pèse sur leurs intérêts communs renversé pour toujours par un effort unanime et sérieux.

J. K. GAUDET, président.
M. KEATING, secrétaire.

ASSEMBLÉE DÉMOCRATIQUE A LA PAROISSE LIVINGSTON. — Les démocrates de cette paroisse se sont réunis le 4 mai pour se consulter à l'égard de M. T. G. Davidson, qui s'était présenté comme leur délégué à la Convention Démocratique de la Nlle-Orléans, et ils ont adopté des résolutions énergiques pour le répudier comme un des leurs et le dénoncer comme indigne d'un parti qu'il ne s'est pas fait faute de trahir quand son intérêt personnel le demandait.

Voici quelques unes de ces résolutions :

Attendu, qu'à la dernière Convention tenue à la Nlle-Orléans, pour aviser aux intérêts de la démocratie et libérer l'Etat du joug radical, la démocratie de la paroisse Livingston a, sans son consentement, été représentée par M. T. G. Davidson qui s'est présenté comme le délégué de cette paroisse à la dite Convention :

Il est résolu, que nous, formant une portion considérable des démocrates de Livingston, nous protestons énergiquement contre cet abus, et nous, refusons tout droit et toute autorité à T. G. Davidson de s'intituler notre représentant à aucune Convention démocratique, antérieure ou à venir.

Il est de plus résolu, que l'arrogance avec laquelle M. Davidson a osé se représenter comme un des délégués de cette paroisse dans la Convention Démocratique, avec un passé aussi entaché que le sien, mérite de recevoir le désaveu le plus formel et le plus positif.

Il est de plus résolu, que, tout en ne nous opposant pas à une alliance avec un parti qui aurait des vues larges et libérales, nous voulons maintenir et conserver intact le parti démocrate qui autrefois a fait la prospérité du pays pendant de longues années.

Il est de plus résolu, qu'un mass-meeting soit tenu dans quelques jours, pour élire des délégués à la prochaine Convention de la Nouvelle-Orléans, dont les noms soient à l'abri du soupçon et qui se soient toujours montrés *sans peur et sans reproche.*

Ces résolutions ont été unanimement adoptées et l'Assemblée s'est ajournée.

— C'est M. le général Doutrelaine, ancien aide-de-camp du maréchal Vaillant, qui vient d'être nommé président de la commission de la délimitation de nos nouvelles frontières.

Il y a cinquante-six ans, en avril 1816, presque jour pour jour, que des commissaires étaient également nommés pour une pareille mission : la délimitation des frontières conformément aux traités de 1815. 1815-1871 — quels funestes dates !

COLLÈGE DU MT. ST-MARY, MARYLAND. — Nous sommes prié d'annoncer que M. Ernest Lagarde, qui était venu passer quelque temps en visite à la Nlle-Orléans, est sur le point de retourner dans le Maryland pour reprendre ses fonctions de professeur au célèbre Collège du Mt. St-Mary, où il occupe la chaire des langues modernes et de la littérature anglaise. Comme cette institution a toujours été fort populaire dans notre Etat, [illegible] sur le départ de notre [illegible] être recommandé comme une bonne occasion à ceux de nos lecteurs qui voudraient envoyer leurs fils dans cette institution populaire. M. Lagarde restera ici jusqu'à la fin du mois et, pendant ce temps, on pourra le voir tous les jours de 1 à 3 heures de l'après-midi au bureau de M. Robert M. Lusher, agent du fonds d'éducation Peabody, Commercial Place 21.

PAR LE TELEGRAPHE

(Dépêches spéciales à l'Abeille.)

Mouvements révolutionnaires en Espagne.

Prochaine levée de boucliers des Républicains.

Ils répudient et Roi et prétendant.

Une affaire à la Tropman à St-Pierre de la Martinique.

Massacre d'une famille de dix personnes.

Cette famille avait eu le malheur d'hériter de six millions.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Madrid, 17 — On a reçu la nouvelle d'un combat à Manaria et de la défaite des carlistes, qui comptaient 3000 hommes, par le général Letona. Les insurgés ont perdu 81 hommes tués, un grand nombre d'hommes blessés et faits prisonniers.

Madrid, 17 — Margall Castellar et Figueras, meneurs républicains très connus, ont publié un manifeste où ils répudient Don Carlos et le roi Amédée et où ils disent que les républicains doivent se préparer pour combattre.

L'amiral Vinalet qui commandait les carlistes, dans le département de Murcie, a été arrêté par les autorités du gouvernement et envoyé à Carthagène où il sera jugé devant une cour martiale sur accusation de trahison.

Paris, 17 mai — Les négociations entre le gouvernement à Versailles et le ministre allemand, pour l'évacuation de la partie du territoire français qui est encore occupée par les troupes allemandes paraissent progresser d'une manière favorable.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 17 — Une cour martiale, composée d'officiers de l'armée régulière, s'est assemblée hier à Matanzas pour juger Emilio Gernia, Manuel Madrigo, Bruno, Domenguiz, Simon Durate, Camillo Sanches, Rafael Cabiera, Joaquin Cabrerio, Rafael Soto, Antonio Oliva, Gabino Perez et Domingo Rodriguez, alias Picadura, accusés d'avoir poussé des cris révolutionnaires. Le décision de la cour est inconnue. Celui qui remplit les fonctions de capitaine-général est président de la cour.

L'intendant de l'Alliance Industrielle et les banques espagnoles ont discuté aujourd'hui la question de l'escompte des billets sur la banque espagnole. Un grand meeting est convoqué pour demain.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 17 — SÉNAT — Le bill d'allocation des havres et rivières porte l'allocation pour enlever les obstructions de la Rivière Rouge à $150,000, pour nettoyer la rivière St-John, à $10,000, pour Cedar Keys à $7000.

Le bill de la Chambre amendant la loi sur les bateaux, a passé, il remplit 50 pages.

Le bill de M. Scott étendant la loi sur les kuklux a occupé le reste du jour, et par consentement mutuel il a été décidé qu'on voterait vendredi.

CHAMBRE. — On discute le tarif. L'amendement de M. Sheldon, taxant le vermouth à 50 pour cent ad valorem, a été adopté.

Un amendement pour recevoir un tiers du montant du tarif en greenbacks, a passé par 94 contre 63.

La section étendant le privilège de l'importation libre de matériaux pour construction de navires, a été étendue aux bâtiments naviguant dans les deux [illegible].

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 17 mai — On rapporte que le steamer Tripoli a fait naufrage sur la côte d'Irlande. Tous les passagers ont été sauvés.

Les grèveurs irlandais et les travailleurs allemands se sont battus à l'usine de la compagnie du gaz. Les grèveurs ont été chassés et la police garde maintenant l'usine.

Des avis de Port-au-Prince disent que les affaires sont languissantes et que la récolte de café est à peu près finie. Le coton arrive, mais les prix sont très hauts.

Le bois de teinture est rare et en bonne demande.

Le mouvement révolutionnaire au cap Haytien n'est pas regardé comme devant avoir de grandes conséquences et les affaires politiques sont généralement calmes dans toute la république.

Le café est coté à 9. Coton 13. Bois de teinture 4 1/2. Or, 315.

New York, 17 — Le capitaine Patty, de la goëlette Fleurt, qui est arrivée ici de la Martinique, rapporte la nouvelle du massacre d'une famille de dix personnes, du nom de Faugier, dans la colonie française de St-Pierre. Il paraît que Marie Berthemy, femme de Jean Faugier, avait hérité de six millions de francs de Jean Berthemy, de Bordeaux.

Mais cet héritage avait été contesté par Louis Berthemy, héritier testamentaire, et après un long procès, les cours avaient décidé en faveur de Marie. Faugier avait refusé de transiger en France et l'on suppose que Berthemy avait résolu le massacre de la famille entière pour obtenir possession des biens. Berthemy et deux de ses complices ont été arrêtés et envoyés en France.

Ottowa, 17 — Le bill relatif au traité de Washington a passé à une seconde lecture et est pratiquement ratifié par le Canada.

Boston, 17 — Les ouvriers maréchaux-ferrants organisent une grève.

Charleston, 17 mai. — Les autorités d'Etat, agissant sous l'empire des dernières lois si rigoureuses en matière de taxes, font annoncer des masses d'immeubles dans chaque comté pour être vendus dans la première semaine de juin, pour des arriérés-taxes de 1868-'69-'70. Comme l'Etat garantit les titres, de grands efforts seront faits par les délinquants pour sauver leurs propriétés, et l'on compte recevoir au trésor pour $1,500,000 de taxes arriérées avant le jour de la vente.

New York, 17. — Argent facile de 5 à 6. Sterling 109 1/2 à 8 5/8. Or 113 5/8 à 113 3/4. Gouvernements endités, 5.20 de '62, 115 1/4. Louisiane, 60 et 55. Levée, 67 et 77.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Probabilités — Pas de prédictions précises sur le temps qu'il fera demain dans les Etats du Golfe ou du Sud-Atlantique.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 17 mai — Descendant, les steamers Capitol City, Mary Alice et [illegible]. Temps chaud et pluvieux. Le fleuve baisse.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 17 mai — Arrivé, le steamer Maryland, de Baltimore, par la Havane.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 17 mai, au soir — Coton ferme. Vendu 12,000 balles. Uplands 11 1/2. Orléans 11 1/4 à 3/4. Tissus et filés de Manchester, calmes.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 17 — Coton calme. Vendu 739 balles. Uplands, 25 1/2; Orléans, 25 5/8.

Savannah, 17 mai — Coton ferme. Middling 23 3/4. Stock [illegible] balles.

Charleston, 17 mai — Coton ferme. Middling 23 1/2. Stock 11,[illegible] balles.

Mobile, 17 mai — Coton ferme. Middling 23 1/2 à 3/4. Stock [illegible] balles.

Memphis, 17 mai — Coton actif. Middling 23 1/4. Stock [illegible] balles.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Londres, 11 mai — Les journaux de ce matin regardent le [illegible] du gouvernement [illegible] du traité de Washington. [illegible]

Washington, 18 — Une note du général [illegible]

[illegible]

Kingston, Jamaïque, 10 — Le steamer [illegible].

Quelques Cubains à bord qui était le [illegible]

[illegible]

Omaha, 17 mai — La Convention républicaine du Nebraska a choisi ses délégués à Philadelphie de voter pour Grant et pour Colfax.

Détroit, 17 mai — La Convention républicaine du Michigan a adopté une résolution favorable à la nomination de Grant.

Paris, 17 mai, midi — L'encaisse de la Banque de France a augmenté de 4 millions. Rentes 54.85.

Y a-t-il une question sociale.

(Extrait de la *France.*)

Un duel est engagé entre M. Gambetta et M. Louis Blanc, duel de plumes, commencé par M. Louis Blanc. Le motif en est une déclaration faite au Havre par M. Gambetta qui, [illegible] se croit assez fort pour se poser non plus en réformateur, mais en prétendant.

L'ancien dictateur avait dit, comme dans la comédie de M. Sardou : "Il n'y a pas une question sociale."

Cette phrase a piqué au vif M. Louis Blanc, qui a vécu depuis quarante ans sur "la question sociale," et qui ne pouvait entendre nier ce qu'il a [illegible] élever au moins des protestations. Il a donc adressé au "Rappel" une lettre dans laquelle il [illegible].

Y a-t-il une question sociale ? M. [illegible]

Il y a une question, la grande question, la question suprême de savoir si la loi des transformations sociales est accomplie ; si la civilisation a trouvé ses colonnes d'Hercule ; si les sources de l'intelligence humaine ne doivent pas être de plus en plus accessibles à tous par l'éducation, et les instruments de travail mis de plus en plus à la portée de tous par le concours des efforts et l'association des forces substituée à leur antagonisme ; s'il n'est pas conforme à la justice qu'il y ait place pour tous au banquet de la vie ; si capitalistes et ouvriers ne sont pas également intéressés à ce que le travail et le capital fassent cause commune, au lieu d'exister l'un vis-à-vis de l'autre à l'état de puissances ennemies ; si le prolétariat n'est pas la dernière forme de l'esclavage, et enfin si ceux qui ont cessé d'être esclaves, puis d'être serfs ne doivent pas un jour cesser d'être prolétaires."

"Est-ce là une question, oui ou non ?"

En même temps que le *Rappel* publiait la lettre de M. Louis Blanc, le *Corsaire* écrivait :

"Il y a une question sociale. Loin de la nier, M. Gambetta, selon nous, devait en affirmer — ou tout au moins en constater l'existence et démontrer à ses auditeurs que le régime républicain était le seul qui pût donner à cette question une solution pacifique.

"*La négation de M. Gambetta, Sires-vous, est de la tactique ; parlant à des hommes de la bourgeoisie*, il ne voulait point les effrayer en prenant devant eux le langage ou l'attitude d'un utopiste. — Mauvaise tactique. Il n'y avait à effrayer personne, ni à prendre d'autre langage que celui de la science et d'autre attitude que celle de la raison."

La *République française* s'est chargée de répondre à M. Louis Blanc, et d'éclairer l'oracle prononcé au Havre. Cette réponse devrait être reproduite à des milliers d'exemplaires et répandue, à nos frais, dans tous les grands centres manufacturiers, où se trouve la grande de l'armée de l'ancien dictateur. Elle aurait infailliblement pour résultat de détacher et de désillusionner bon nombre de ces braves gens qui avaient acclamé dans Gambetta "la République démocratique et sociale." Voici la conclusion de ce curieux article :

"Non ! il n'y a pas "*une* question sociale," laquelle une fois résolue nous donnerait un monde nouveau. Il y a des milliers de questions et de problèmes qu'il faut étudier et résoudre chacun en son lieu et à son heure. M. Louis Blanc, qui est un grand esprit qui a son expérience aussi, s'il y répondrait ? Ne se souvient-il plus du temps où, fatigué de disserter vainement sur la question sociale, dans les salles du Luxembourg, il sentit si vivement le besoin de passer de la théorie générale à la pratique ? Il réclamait un ministère d'études de détail, un ministère du progrès.

"Eh bien ! ce qu'on demande aujourd'hui, à la place d'un socialisme nourri de chimères et d'illusions, c'est un régime de liberté et de progrès où les problèmes sociaux seront successivement résolus par la science et conformément à la justice, dans l'intérêt de ceux qui souffrent."

Au fond, la réponse de M. Gambetta signifie ceci : "Si nous n'avons pas la question sociale, [illegible]"

[illegible]

Mais serons curieux de savoir le nombre de voix qui lui resteraient, défalcation faite des *sal*-[illegible]. Quant à la déclaration qu'il vient de faire, nous nous bornerons à une simple réflexion : c'est qu'il n'est pas possible, quand on a le passé de M. Gambetta, quand on est arrivé, comme lui, par les vitres, en exaltant les passions populaires, en semant partout l'indiscipline et le désordre, quand on a fait de la dictature à tort et à travers, quand on a été pour Raspail et les Pipe-en-Bois et autres Duportal, il n'est pas possible, quand on a fait cela, de se retourner à un moment donné, pour lancer à ceux qui vous ont suivi aveuglément, ces mots sacramentels : "Il n'y a pas de question sociale !"

M. Gambetta, réformateur, pouvait être un danger. M. Gambetta, prétendant, n'est plus qu'un tribun médiocre, qui combat la France lui a payé ses pièces, des désastres de tous genres, provinces perdues, milliards comptés à l'étranger, et guerre civile par-dessus le marché.

UNE VOCATION THÉATRALE. — Une scène comique et dramatique à la fois s'est passée à Paris, à la foire au pain d'épice, barrière du Trône.

Une famille très respectable d'ouvriers établis dans le quartier Vaugirard, composée du père, de la mère et de deux garçons, était venue se promener à la fête, en compagnie de quelques voisins.

Toute la société était arrêtée devant un de ces théâtres en plein vent, fort nombreux en cet endroit, pour assister à la parade. Une troupe élégante figurait sur l'estrade : des femmes richement costumées, des hommes habillés en chevaliers, deux paillasses, un pierrot et une colombine ; bref, une troupe d'élite !

La foule des spectateurs était très nombreuse. La parade touchait à sa fin, lorsque le plus jeune des enfants de l'ouvrier s'écria tout à coup : "Tiens ! papa, voilà Mélie ! . . . Tiens ! et celui-là, c'est Alfred en paillasse !"

A ces mots de *Mélie* et d'*Alfred*, le père s'approcha de plus près de l'estrade, et, après un rapide examen, au moment où les artistes rentraient dans la salle, il gravit précipitamment les marches du théâtre, et, tombant sur le paillasse à grands coups de poing, lui arracha sa perruque et le maltraita d'une telle manière, qu'on l'appelait brigand, coquin ! scélérat !

Le paillasse parvint pourtant à s'échapper de ses mains et à chercher un refuge derrière la scène, tandis que le père irrité le poursuivait, courait de son côté à la recherche d'une autre victime de son légitime ressentiment !

Cette scène s'était passée avec tant de rapidité, que le public qui commençait à garnir la salle, se demandait ce qu'elle pouvait signifier.

L'explication fut bientôt donnée : Emilie, jeune et belle fille de dix-sept ans, avait déserté depuis six mois le foyer domestique, en compagnie d'Alfred, garçon coiffeur, son voisin, et le père, rencontrant par hasard les deux fugitifs parmi les saltimbanques, venait de donner une correction au ravisseur et se disposait à en administrer une seconde à sa fille, qui, sachant ce qui l'attendait, s'était éclipsée.

Ce ne fut que sur l'assurance donnée par le directeur de la troupe que sa fille rentrerait le lendemain dans son domicile, que le père renonça à troubler la représentation.

— Dumas fils se rencontre, un de ces jours passés, avec un auteur dramatique, dans la loge de mademoiselle Desclée.

— Cher ami, lui dit ce confrère, à quelle heure vous trouve-t-on chez vous ?

— Mais, pour vous, toute la journée.

— Il faut que j'aie une longue conversation avec vous : nous n'avons pas la même façon de comprendre le théâtre ; je désire savoir qui de vous ou de moi a tort.

Dumas fils prend son chapeau, et, saluant poliment son interlocuteur, lui répond :

— Il est inutile de vous déranger ; c'est qui a tort . . . . c'est moi.

PHARMACIE A LA BAIE ST-LOUIS. — On [illegible] de bons médecins et de bons médicaments voilà ce qu'il n'est pas facile de trouver dans les villes de bains et [illegible] pendant l'été un nombre si considérable de touristes. Sous ce rapport la Baie St-Louis est privilégiée. Cette localité possède depuis un an un des praticiens les plus estimés de notre ville [illegible] — M. le Dr. Ch. Doléry, qui s'y est fixé d'une manière définitive. Son fils, M. E. Doléry, vient à son tour d'ouvrir dans la même localité une pharmacie où l'on sera sûr de trouver des drogues de première qualité. [illegible] de la Nouvelle-Orléans. Il aura aussi, à l'usage des touristes, un assortiment de parfumeries fines, et un stock de cigares, de tabac à fumer, etc. La pharmacie de M. E. Doléry, qui aura en même temps le cabinet de consultation de son père, M. le Dr. Ch. Doléry, est située au centre de la Baie St-Louis, entre le grand wharf de M. Jean Martin et celui de M. Toulmé. Voir son annonce.

Dédié [illegible] E. M. [illegible] Etat, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKON & Co.,

168......CANAL......168

[illegible]

WM. VOELPEL, [illegible].

Avis.

[illegible]

Aux familles partant pour l'Europe

[illegible]

Fromage! Fromage!

300 Caisses Fromage New Factory, à vendre à très bas prix pour clôre une consignation.

GEO. W. TAFT & Co.,
No 34 de la rue Tchoupitoulas.

A Louer.

A la Passe Christian, une magnifique maison de résidence [illegible].

J. TURGOTTE,
166 Canal, coin Bourbon.

Société française d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans. — [illegible] dimanche, 19 mai 1872, à 1 heure P. M. précise, [illegible].

Par ordre du président.

PIERRE OHNDER, Secrétaire.

17 mai—2f

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans. — [illegible] DIMANCHE, 19 mai 1872, [illegible].

D. POCHELU, Secrétaire.

17 mai—2f

Troisième Tir aux Pigeons.

AU BASE BALL PARK, Près de Greenville' Route Eenne — CHAS VERTS, pour Carrollton. Le tir aura lieu à 4 1/2 de l'après-midi.

Prix d'entrée 50 cents. Enfants moitié prix.

17 mai—2f

DERNIERS JOURS DE VENTE,

RABAIS CONSIDÉRABLE.

Liquidation du Stock

— DE —

LION & PINSARD,

151 et 153 Rue du Canal,

(A côté de Maison)

14 mai—6f

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A l'ÉCHELLE DES FAMILLES [illegible] PREMIER PRIX [illegible].

A. L. BRUNSON, Agent.

Avis.

Chapellerie Rob. E. LEE,

Coin Royale et St-Louis,
près l'Hôtel St-Louis.

CHAPEAUX,

Vendus à prix réduits !

Bureau de l'Association de l'Hôtel St-Louis [illegible]

Chas. D. [illegible], Secrétaire.

Bureau de la Société de l'Hôtel St. Louis [illegible]

CHAS. D. DELERY, Secrétaire.

Avis

Aux Actionnaires de la Compagnie de Levées de la Louisiane.

[illegible]

JOHN I. DIX,
Secrétaire et Trésorier.

16 mai—6f

BONNE OCCASION ! !

A VENDRE

En bloc ou en détail :

Le stock du magasin de marchandises sèches,

SITUÉ ENCOIGNURE BOURGOGNE ET STE-ANNE,

J. PEBAM.

Havril—3m.Mar.V.D.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES WATRIGANT,

Marchand de Meubles, Ebéniste et Matelassier, [illegible].

A l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il a transféré son magasin

RUE ST. LOUIS, 89,

(Entre Chartres et Vieille-Levée.)

[illegible]

Des lettres circulaires de crédit,

Pour toutes les parties de l'Europe, [illegible] Londres [illegible] Nos 81 et 83 de la rue du Camp.

CHAS. L. C. DUPUY,
Caissier.

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS [illegible]

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

$1000 [illegible]

[illegible]

MIRAMON,

[illegible]

Nos 88, [illegible] de la rue de Chartres.

[illegible]

GRANDE FETE CHAMPÊTRE

(PIC-NIC)

Dimanche et Lundi, 19 et 20 Mai,

AUX BAIR GROUNDS.

[illegible]

PROGRAMME

— DE LA —

PROCESSION ET DE LA FETE

[illegible]

Premier Division.

[illegible]

Deuxième Division.

Le Vice-Grand-Maréchal CHAS. L. FRANTZ

— Et ses Aides —

[illegible]

Cavalcade d'amateurs.

Musique.

Club de l'Harmonie de Carrollton en voitures sous la direction du Président, Henry Jurgens.

Branche du Club de l'Harmonie de la Nouvelle-Orléans.

Grande Loge No 2003, de l'Ordre des Hermann, et [illegible] Loges du même Ordre.

Club des Vétérans Allemands.

[illegible]

Troisième Division.

Le Vice-Grand-Maréchal ISAAC STERN.

— Et ses Aides —

[illegible]

Quatrième Division.

Le Vice-Grand-Maréchal JOHN H. BRECTORFF.

— Et ses Aides —

[illegible]

Musique.

Société Industrielle de la Louisiane.

Société Résidence des Boulangers, avec une boulangerie en pleine activité, sur un chariot.

Voitures décorées.

Equipages particuliers.

LA PROCESSION

Se formera à 9 heures du matin dans l'ordre suivant :

[illegible]

Quatrième Division, rue de Chartres, tête rue du Canal.

Tous les cavaliers se rangeront rue Carondelet, tête rue du Canal.

La procession se mettra en mouvement à 10 heures précises, et parcourra les rues suivantes : Du Canal à St-Charles, de St-Charles à Julia, de Julia à Camp, de Camp à Canal, de Canal à Royale, de Royale à Esplanade, de l'Esplanade aux Fair Grounds.

Arrivée aux Fair Grounds, une heure de repos. Ensuite, Grande ouverture et chants en chœur.

Ouverture Officielle de la Fête

par le Président, CHAS. POTTHOFF.

Discours par les Orateurs du jour.

[illegible]

Fête : JEUX POPULAIRES de tous genres sous la direction de M. STROMEYER.

COURSES, sous la direction de M. ST-PREY.

TIR A PRIX, sous la direction de M. DITTRICH.

TIRAGE A LA LOTERIE d'une superbe [illegible].

[illegible]

BRILLANT FEU D'ARTIFICES, annoncé [illegible].

MATCH POSTY RACE, pour $500, [illegible].

MATCH GAME entre "Washington" et "Southern" Base Ball Clubs.

CROCKET GAME.

ENTRÉE — 50 cts PAR PERSONNE.

Enfants au-dessous de 12 ans — Entrée libre.

LE COMITÉ DU VOLKSFEST.

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

F. SANCHO,
No 120, Vieille-Levée.

Beurre Goshen! Beurre Goshen!

Nous venons de recevoir et avons en magasin du BEURRE JAUNE CHOISI [illegible].

THEO. RAYMOND & CO.,
Nos 31 et 33 de la rue Poydras.

[illegible]

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DOLÉRY a l'honneur d'annoncer au public [illegible] PHARMACIE [illegible] MEDICAMENTS [illegible].

[illegible]

DEPOT GÉNÉRAL

DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE.

[illegible]

ARTICLES DE PECHE,

[illegible]

F. CHARLEVILLE.

J. A. DUBIÉBROUCQ, [illegible] CHAURRANT

La seule Fabrique

DE

CONFISERIE

AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURRANT & CO.

Successeurs de E. TURPIN (SEUL CONNU)

98... Rue Vieille-Levée... 98

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

CHOCOLATS.

[illegible]

SIROPS au jus de fruits.

[illegible]

H. CHAURRANT & Co.,
RED STORE,

98 .... Rue Vieille-Levée 98

Aux Cent Mille Paletots.

MICHEL LION

197 & 199 VIEILLE-LEVÉE 197 & 199

En face du Marché Français à la viande.

C'EST un fait accompli. Depuis que Michel LION, marchand d'habillements confectionnés pour hommes et jeunes gens, a commencé à vendre à très bon marché en se posant, on se pousse dans ses vastes magasins de telle sorte qu'il a été obligé d'augmenter le nombre de ses commis afin de pouvoir suffire aux nombreux acheteurs. On s'arrache les chapeaux de paille et la plupart de ses autres articles. Aussi M. Michel Lion prie-t-il les personnes qui désirent prendre leur temps pour choisir de visiter ses magasins d'assez bonne heure, car dans le courant de la journée la foule est quelquefois si grande qu'il est difficile d'y circuler. Les vêtements sont coupés à la dernière mode et ont tous un cachet d'élégance. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le magasin de M. Lion soit un [illegible].

[illegible]

En débarquement

DU NAVIRE "MICHELE GALATOLO"

De Marseille :

50 Barriques VIN Bandol—Bethbert,
20 " " " —Bagnol,
30 quarts PORTO et SHERRY—F. Vallette,
200 paniers HUILE—Plagniol,
200 caisses CAPRES et OLIVES—Gros,
100 " EAU DE FLEURS D'ORANGER Vernal,
100 " SAVON de Castille,
25 balles BOUCHONS pointus,

A vendre par

U. MARINONI,
69, Vieille-Levée.

14 mai—6f

GRAND CONCERT

Au Café Bismarck,

No 66......rue ROYALE......No 66

TOUS les soirs, à la THÉODORE THOMAS, par un orchestre composé des premiers musiciens de l'Opéra, des Variétés et du St-Charles, sous la direction de M. Louis Mayer.

LIQUIDATION

SÉRIEUSE ET POSITIVE

— DE LA MAISON —

J. G. BERMEL

186......RUE DU CANAL......186

Vente au prix coûtant de Fancy Goods, D'ARTICLES DE TOILETTE

— ET —

FANTAISIE.

[illegible]

Grand choix de

Nattes, Chignons, etc.,

Ainsi que Cheveux longs, à la livre.

En débarquement du navire Michele Galatola, de Marseille.

[illegible]

60 barriques VIN de Cette, [illegible]

PINI & BARSOTTI,
70 et 72 rue Poeyfarre, près Poydras.

Chaussures Françaises.

REÇU, directement de Paris, par le "Sumatra" PANTOUFLES, talons Louis XV, garnies de [illegible] BOTTINES, [illegible].

Chez MADAME ROY,

No 12, rue Bourbon, près de la "Ville de Paris."

AVIS.

LE public est prévenu de ne pas négocier un billet tiré par J. F. Aucoin, [illegible].

J. F. AUCOIN.

On demande

Des informations sur M. PETIT-CLAUDE JOSEPH ALEXANDRE De BOUGNON, [illegible].

PENSIONNAIRES.

ON demande une famille pour la pension et la résidence à la baie St-Louis, [illegible].

Demande de Pharmacien.

ON demande un pharmacien. Celui qui parle le français et l'allemand [illegible].

Avis.

A PARTIR de cette date, M. JOSEPH LANG a notre procuration [illegible].

GEO. HONOLD & CO.

LA

LIBRAIRIE FRANÇAISE

— DE —

ROUX-REY,

86......RUE ROYALE......86

Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par le "St-Louis" un choix important de PUBLICATIONS ET ROMANS NOUVEAUX

[illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible].

ROBERT FASNACHT.

Restaurant du Meridian,

[illegible]

SAM. SANDERS, propriétaire.

BILOXI.

HOTEL RAMBAUT.

[illegible]

URBAIN RAMBAUT,
Propriétaire.

Baie St-Louis.

PENSION PRIVÉE.

[illegible]

ALFRED BROUTIN.

BILOXI.

M. C. BOULOT [illegible]

GRANDE FABRIQUE

DE

C A N D I

DE

NORMAN & REISS,

[illegible] rue Vieille-Levée, [illegible]

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

NORMAN & REISS

[illegible]

EU VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONS, VERMICELLE, EXTRAIT DE CANNE, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES,
FRAMBOISES
MURE,
GROSEILLE
LIMON,
ORANGE
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

JARDIN MAGNOLIA,

OUVERT TOUS LES JOURS.

ON pourra y donner des pique-niques, gratis pendant la semaine.

DIMANCHE et LUNDI, 19 et 20 mai,

GRANDS CONCERTS GRATIS,

sous la direction du professeur Specht.

EXÉCUTANTS DE PREMIER ORDRE.

[illegible]

RICHARD HOMAN.

CAZAUX & VERGNOLE

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

— ET —

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible]

J. E. MERILH. P. CASANDIER

J. E. MERILH & Co.

179......Rue Poydras......179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL,

CUIRS ET CRÉPINS.

ONT constamment en magasin un fort stock de [illegible].

CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité ; SOIE DE MACHINES ; [illegible].

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

84......rue Bourbon......84

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le sloop du voilier MARY, capitaine [illegible].

Pour fret s'adresser à

V. DEMORUELLE,
Coin Franklin et St-Louis.

Perdu,

UN BILLET pour la somme de [illegible] par John [illegible].

REDMOND B. MANNION

No 29, Rue Carondelet,

FAIT savoir aux voyageurs qu'il émet des Lettres de Crédit

— sur —

MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres ;
de Rothschild Frères, Paris ;
S. M. de Rothschild, Vienne ;
M. A. de Rothschild & Sons, Francfort.

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER,

A LA BAIE ST-LOUIS, une chambre bien meublée et Cabinet, avec l'usage de la cuisine à bains. S'adresser à G. W. H., aux bureaux de "l'Abeille".

A Louer,

[illegible]

A Vendre,

[illegible]

Demande.

ON désire acheter PLUSIEURS MAISONS [illegible].

F. WILTZ.

A louer.

[illegible]

A louer,

[illegible]

A louer

[illegible]

A Louer.

LE MAGASIN No [illegible].

HENRY SHEPHERD.

A Louer,

LE MAGASIN No. [illegible].

A Vendre,

Une jolie maison de résidence, [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 MAI — CLASSE No 138.

[illegible]

[illegible]

BAZAAR.

[illegible]

AVIS IMPORTANT

[illegible]

F. H. WOOD, Caissier. [illegible] BENTON, Président.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 20 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

[illegible]

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé [illegible].

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, [illegible].

— DIRECTEURS —

[illegible]

A. THIBAUT.

HEBERT & Cie.,

80......RUE DE CHARTRES......80

(Coin Bienville)

LIBRAIRIE FRANÇAISE,

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Papiers peints en tous genres,

A PRIX REDUITS.

[illegible]

REÇU par steamer SAXONIA,

6000 Volumes Romans, des meilleurs auteurs,

— TELS QUE —

DUMAS, E. SUE, GABORIAU, G. SAND, PONSON DU TERRAIL, ABOUT, ACHARD, FEUILLET, MONTÉPIN, F. DE BOCK, SOUVESTRE, NORIAC, A. DE BRÉHAT, A. KARR, MURGER, ERCKMANN-CHATRIAN, PAUL FÉVAL, E. DE BALZAC, LOUIS REYBAUD, X. EYMA, AYMARD, Etc., Etc.

Œuvres de CAMILLE FLAMMARION.

Un complet assortiment de

LIVRES CLASSIQUES.

Aussi un envoi considérable de 10,000 rames de

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS,

depuis les plus bas prix jusqu'aux papiers les plus riches.

[illegible]

BERWAULT L'OFFICINE 1872.

BOUCHARDAT ANNUAIRE 1872.

HEBERT & Co.

Vaccine.

MME BAUSSET, ACCOUCHEUSE, [illegible] VACCINE [illegible].

Mme LEONCE,

DOCTEUR ET PROPRIÉTAIRE,

INFORME sa nombreuse clientèle [illegible]

No. 32 RUE REMPARTS,

[illegible]

Dr. J. G. HAVA, M. D.,

[illegible]

M. LOPEZ VILLAVICENCIO, [illegible].

A Vendre,

[illegible] BUVETTE [illegible]

MAISON FONDÉE EN 1848.

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE

PARFUMERIE

— ET —

SAVON DE TOILETTE

DU SUD.

[illegible] EAU DE COLOGNE [illegible].

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

AUGUSTE DOUSSAN.

The People's Insurance Company of New Orleans.

[illegible]

[illegible]